

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2018.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : P. CALDERON, JL GLEYZE, C. LUQUEDEY, D. COURREGELONGUE, M. LE COZE, J.M MATHA, J. VANBRABANT, C. BOYER, M. BIROT, Y. MAUNOIR, G. BERNARD, Y. KONSCHELLE.

**Absents excusés** : F. RIVIERE, C. FAGET, P. LUMMAUX

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Morgane LE COZE.

## ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 24 avril 2018 est validé à l'unanimité.

Etienne SALIEGE architecte du CAUE, Et M. GASTEL présentent le projet maison de santé pluridisciplinaire de captieux. M. GASTEL précise que depuis 2017, plusieurs rencontres avec des praticiens de Captieux, mais aussi avec le conseil de l'ordre, l'EHPAD, Pharmacien, le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé et des élus de Captieux, ont permis de connaître les besoins et de réaliser un projet architectural chiffré.

Le dossier de demandes de subventions doit être déposé en septembre 2018 avec une possibilité de démarrage de travaux à l'automne.

Didier COURREGELONGUE demande qui porte le projet ?

Jean-Luc GLEYZE dit que la maîtrise d'ouvrage est une compétence communautaire, il précise qu'il a échangé avec le Président de la CDC du Bazadais et que ce projet devrait être inscription au budget primitif 2019.

Didier COURREGELONGUE demande qui prendra en charge le financement des logements locatifs qui sont prévus au programme de travaux ?

Jean-Luc GLEYZE indique que la CDC du Bazadais ne possède pas cette compétence, il précise que lors du montage définitif du projet ce sujet sera abordé.

### **Tirage au sort des jurés d'assises 2019 :**

- Elodie BALAUZE
- Martine VIEL
- Philippe LUQUEDEY

### **Effacement de dettes :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le trésorier de Bazas pour réaliser une annulation dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel : effacement des dettes. Cette dette s'élève à une somme totale de 333.03 € pour le service de l'eau relative aux années 2013 2014.

Le conseil municipal décide d'approuver l'effacement de la dette de cette somme correspondant au service de l'eau pour 333.03 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 10

contre : 03

Abstention :00

### **Travaux école maternelle – attribution des lots aux entreprises :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 avril 2018, la Commune de Captieux a adopté le programme des travaux d'aménagement de l'école maternelle de Captieux.

Que l'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux a été lancée le 09 mars 2017, et que les entreprises avaient jusqu'au 16 mai 2018 pour répondre. L'ouverture des plis a été effectuée le 16 mai 2018 et l'analyse des offres remise en mairie le 24 mai 2018.

<b>LOTS</b>	<b>Entreprises retenues par la commission</b>	<b>Montant H.T</b>
<b>Lot N° 1</b> Gros Œuvre	SAC	11000.00€
<b>Lot N° 2</b> menuiseries extérieures alu	TECHNI ISOLATION	52323.73€
<b>Lot N° 3</b> Menuiserie bois	DURAND	11937.00€
<b>Lot N° 4</b> Plâtrerie		
<b>Lot N° 5</b> Peinture	DARCOS	16245.17€
<b>Lot N° 6</b> Sols Souples	DARCOS	12875.09€
<b>Lot N° 7</b> Electricité	M ELEC	26379.25€
<b>Lot N° 8</b> Plomberie		
<b>Lot N° 9</b> Aménagement extérieur	ID VERDE	4693.00€

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les entreprises retenues par la commission d'appel d'offre :

Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la proposition de la commission d'appel d'offre et :
- **DECIDE** d'attribuer les lots aux entreprises énumérées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13

contre : 00

Abstention :00

### **FDAEC 2018 :**

Monsieur le Maire fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de la séance du vote du budget primitif 2018.

Le montant des dotations cantonales du FDAEC 2018 sera réparti comme suit :

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal **décide** :

- de réaliser en 2017 les opérations suivantes :
  - Achat de mobilier matériel : 10580.34 € (HT)
  - Travaux de bâtiments : 20880.40 € (H.T)
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention correspondante à toutes ces dépenses d'investissement pour un montant de 25349.39 €.
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement sur les fonds propre de la commune.
  - autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention dans le cadre du FDAEC innovant pour un montant de 23600.00 €

Pour : 13

contre : 00

Abstention :00

## **Composition COPIL – MSAP Culturelle :**

Pascal CALDERON indique les différentes réunions de travail concernant le projet de Maison de Services au Public culturelle, qui serait située dans le local MAILLOCHAUD. Pour que ce projet puisse avancer, nous devons créer un comité de pilotage, groupe de travail qui devra travailler en collaboration sur ce projet.

Jean-Luc GLEYZE indique que nous travaillerons en collaboration avec la DRAC Aquitaine, la CDC du Bazadais, le Département, etc...

Les élus du Conseil Municipal qui souhaitent siéger en comité de pilotage :

- Claude BOYER
- Christine LUQUEDEY
- Morgane LECOZE
- Jean-Luc GLEYZE
- Didier COURREGELONGUE
- Clarisse FAGET
- Jacqueline VANBRABANT

Les élus seront accompagnés par les techniciens de la Mairie de Captieux :

- Martine MINVIELLE
- Valérie BONNET

## **Syndicat intercommunal d'ambulances de Captieux – clé de répartition de l'actif :**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Préfet de la Gironde a par arrêté, mis fin au Syndicat d'Ambulance de Captieux le 30 décembre 2016, et qu'il convient de répartir l'actif et les résultats du Syndicat entre toutes les communes-membre par délibérations concordantes. La commune a délibéré en ce sens le 28 JUIN 2017.

Il apparaît que cette délibération pose des problèmes d'ordre comptable. Outre les erreurs d'arrondis et de reports constatés (1ct sur la répartition de la trésorerie, 1,98€ sur l'affectation des résultats), la délibération prise présente une incohérence comptable majeure, dans la mesure où l'actif attribué à chaque commune sous forme d'un versement de trésorerie, ne se trouve pas équilibré par une reprise de résultats équivalente et ce pour chaque commune. Le compte de gestion de chaque commune va donc s'en trouver déséquilibré.

Le nouveau projet de délibération vient rectifier ces incohérences :

Vu les statuts du 06 mai 1994, portant sur la transformation du mutuel d'ambulances intercommunale de Captieux en syndicat intercommunal d'ambulances de Captieux,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), vu le projet de schéma Départemental de coopération intercommunale de la Gironde en date du 21 octobre 2015, et l'article 51 qui prévoit la dissolution du syndicat intercommunal d'ambulances de Captieux,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016, mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal d'ambulances de Captieux, à compter du 30 décembre 2016,

Vu la convocation de Monsieur le Président du syndicat intercommunal d'ambulances de Captieux, invitant le comité syndical à délibéré sur la répartition de l'actif du syndicat intercommunal d'ambulances de Captieux,

Considérant que la dissolution d'un syndicat de communes peut notamment intervenir par le consentement de tous les conseils municipaux membres, il importe de définir les conditions de liquidation du syndicat dans le respect des règles prévues en matière de dévolution de l'actif, de reprise des résultats.

Considérant que l'acte réglementaire précisant les modalités de liquidation du syndicat intercommunal d'ambulances de Captieux dissous, doit respecter les règles, non seulement en matière de répartition des biens (art L 5211-25-1 du CGCT) mais aussi pour la reprise des résultats du syndicat par les communes qui en étaient membres, ainsi que pour l'établissement de son compte administratif.

Considérant que les communes de Bernos Beaulac et Captieux supportent les charges de salaires des deux agents positionnés sur ces deux communes par Monsieur le Préfet de la Gironde en date du 30 décembre 2016, il sera déduit de l'actif les charges de salaires soit 34377.10 € pour la commune de Captieux et 28288.56 € pour la commune de Bernos Beaulac.

Monsieur le Président propose que la clé de répartition de l'actif soit effectuée au prorata du nombre d'habitants sur la base des populations totales (DGF) des communes au 01 janvier 2017.

La détermination de la clé de répartition de la trésorerie et son application à la trésorerie constatée à la clôture du budget de liquidation donne le partage de trésorerie suivant :

<b>COMMUNES</b>	<b>POPULATION DGF</b>	<b>TRESORERIE</b>
BERNOS BEAULAC	1167	43 258.54 €
CAPTIEUX	1299	51 040.34 €

CAZALIS	248	3 181.28 €
ESCAUDES	157	2 013.96 €
GISCOS	199	2 552.72 €
GOUALADE	109	1 398.22 €
LARTIGUE	45	577.25 €
LERM ET MUSSET	497	6 375.39 €
LUCMAU	242	3 104.31 €
POMPEJAC	256	3 283.90 €
ST MICHEL DE CASTELNAU	221	2 834.93 €
MAILLAS	132	1 693.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>4572</b>	<b>121 314.10 €</b>

La clé de répartition des résultats de fonctionnement et d'investissement est opérée au prorata du nombre d'habitants sur la base des populations (DGF) des communes au 01 janvier 2017.

La détermination de la clé de répartition des résultats et son application aux résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016, et au vu du compte administratif du budget de liquidation, donnent les transferts de résultats suivants :

COMMUNES	POPULATION DGF	Résultat de Fonctionnement	Résultat d'Investissement	Total des résultats affectés
BERNOS BEAULAC	1167	465,85 €	42 792,69 €	43 258,54 €
CAPTIEUX	1299	549,65 €	50 490,69 €	51 040,34 €
CAZALIS	248	34,26 €	3 147,02 €	3 181,28 €
ESCAUDES	157	21,69 €	1 992,27 €	2 013,96 €
GISCOS	199	27,49 €	2 525,23 €	2 552,72 €
GOUALADE	109	15,06 €	1 383,16 €	1 398,22 €
LARTIGUE	45	6,22 €	571,03 €	577,25 €
LERM ET MUSSET	497	68,66 €	6 306,73 €	6 375,39 €
LUCMAU	242	33,43 €	3 070,88 €	3 104,31 €
POMPEJAC	256	35,37 €	3 248,53 €	3 283,90 €
ST MICHEL DE CASTELNAU	221	30,53 €	2 804,40 €	2 834,93 €
MAILLAS	132	18,23 €	1 675,03 €	1 693,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>4572</b>	<b>1 306,44 €</b>	<b>120 007,66 €</b>	<b>121 314.10€</b>

Monsieur le Président invite chaque commune membre du syndicat a délibéré sur la répartition de l'actif.

La clé de répartition est acceptée à l'unanimité des Membres présents.

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 13

contre : 00

Abstention :00

### **Montant loyer du cabinet médical :**

Pascal CALDERON précise que la proposition qui a été faite au docteur FUSCH, pour l'occupation d'un des deux cabinets médicaux est de 350.00 €/ mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Pour : 13

contre : 00

Abstention :00

## **Questions diverses**

### **● Courrier de Monsieur Patrick LE VERGE – achat d'une portion de terrain appartenant à la commune :**

Monsieur le Maire fait du courrier reçu de M. et Mme LE VERGE Patrick concernant une demande d'achat de parcelle de terrain appartenant à la commune et jouxtant leur propriété (derrière la boucherie).

Le conseil municipal demande qu'un courrier de réponse soit rédigé, en précisant que compte tenu du projet de maison de santé, il n'est pas d'actualité de vendre la portion de terrain qui fait partie de l'arrière du bâtiment de la maison de santé.

### **● Courrier de Madame Janine BERNARD, Membre du bureau de Famille Rurale :**

Janine BERNARD, Membre du bureau de l'association familles rurales, propose des permanences d'une conseillère conjugale sur Captieux, si possible dans les locaux de la mairie ou un bureau pourrait être mis à sa disposition.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

### **● Courrier de Monsieur OLIVIER :**

Pascal CALDERON donne lecture du courrier de M. OLIVIER, résident chemin des résineux, qui fait part de certains désagréments occasionnés par les chasseurs, ainsi que les conteneurs à ordures ménagères qui ne sont pas positionnés correctement.

Divers :

- Assemblée Générale de L'IDAC lundi 18 juin 2018 à 20h00
- Inauguration des cabinets médicaux le samedi 16 juin 2018 à 9h30
- Election du Conseil des sages le

La Boite à livres faite par le conseil des sages et presque terminée.

- Conseil des jeunes le 17 mai 2018 : Présidente : Sarah AUBERT jusqu'en octobre 2018 car elle aura 18 ans à cette même date.

Jean-Michel MATHA signale que sur le RD 10 les herbes sont de plus en plus hautes, il dit qu'il a de plus en plus de personnel et on n'avance pas !!!

- Prévision de réunion publique le 15/06/2018

Didier COURREGELONGUE précise que des travaux doivent être réalisés par la DIRSO, depuis la route du Junca jusqu'à la sortie de Captieux, il indique que des travaux de bordures de trottoirs devront être réalisés par la commune, cependant il est impératif de faire un passage caméra pour connaître l'état de notre réseau avant de réaliser ces différents travaux.

Séance levée à 22h00